TD1: Le droit et ses fonctions dans la société

I- Identifier le droit comme facteur de pacification de la société

Du 20 juillet au 18 septembre 2020 un couple de squatteurs s'était introduit frauduleusement dans une maison cossue de Saint-Honoré-les-Bains et l'avait squattée pendant plusieurs semaines, engendrant des dégradations, et volant de l'énergie et de l'eau. [...]. L'affaire a finalement été jugée mardi 2 novembre [2021] Les squatteurs ont tous deux été condamnés à treize mois de prison ferme et à verser près de 6 000 € en réparation du préjudice moral et matériel subi par la victime

Marlène Martin, www.lejdc.fr, 2/11/2021

Questions

- 1. Quel droit le couple condamné a-t-il violé?
- 2. Quelles infractions a-t-il commises?
- 3. Distinguez les deux types de sanctions prononcées et leur finalité.
- 4. Quelle aurait pu être l'issue du litige si le propriétaire de la maison n'avait pas eu la possibilité d'ag en justice pour faire reconnaître son droit et les infractions ?

Ce que dit la loi :

Article 544 du Code civil- La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements.

Article 226-4 du Code pénal- L'introduction dans le domicile d'autrui à l'aide de manœuvres, menaces, [...] est puni d'u an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Le maintien dans le domicile d'autrui à la suite de l'introduction mentionnée au premier alinéa [...] est puni des mêmes peines.

La loi du 7 décembre 2020 a créé une procédure accélérée d'évacuation forcée des occupants illégaux. Elle permet aux propriétaires de se faire assister d'un huissier de justice dans les démarches permettant de récupérer leur bien. En outre, le préfet, saisi d'une demande de mettre en demeure les squatteurs de quitter le logement, doit notifier sa décision ou motiver son refus dans les 48 heures suivant la réception de la demande et, si la mise en demeure de quitter le logement n'est pas respectée dans les 24 heures suivantes, ordonner l'évacuation forcée.

<u>II- Identifier les caractères de la règle de droit, identifier des sanctions et</u> leur finalité

CBD cannabis et cannabis thérapeutique, un point sur la règlementation

Le cannabis est une plante dont peuvent être tirés différents produits qui se distinguent par leurs usages (récréatif, thérapeutique, « bien-être » …). La teneur en THO (tétrahydrocannabinol) et OBD (cannabidiol) et l'usage de ces produits déterminent leur statut juridique

- Le cannabis récréatif est un produit stupéfiant riche en THC, une molécule psychoactive à l'origine des effets associés à la consommation de cannabis et responsable de son caractère addictif. Sa consommation et sa commercialisation sont illégales.
- Les produits dits OBD, le « chanvre bien-être », contiennent une quantité de THC moindre et une quantité de CBD plus importante. Leur commercialisation et leur consommation sont autorisées tant que le seuil de THC reste inférieur à 0,3 %. Toutefois, les vendeurs de CBD ne peuvent ainsi pas revendiquer d'effets thérapeutiques, et la publicité concernant ces produits doit veiller à ne pas entretenir de confusion avec le cannabis récréatif.
- Le cannabis thérapeutique, qui bénéficie d'un régime dérogatoire, se distingue du CBD et du cannabis récréatif non pas par sa composition chimique, mais par son usage. Le terme désigne en effet une utilisation de la plante cannabis à des fins médicales. Depuis mars 2021 et jusqu'au 31 mars 2023, le cannabis thérapeutique est autorisé à titre expérimental en France. Il peut être prescrit par les médecins et délivré par les pharmaciens.

D'après Fédération Addiction, www.federationaddiction.fr, 09/03/2022.

Plusieurs boutiques [...] vendant des produits à base- de cannabidiol (CBD) ont annoncé leur fermeture « pour une durée indéterminée » à la suite d'une enquête ouverte par le parquet d'Aurillac pour trafic de stupéfiants

Deux hommes et deux sociétés ont été mis en examen jeudi dernier, dans le cadre d'une information judiciaire ouverte par le tribunal judiciaire d'Aurillac [...]. Ces infractions « visent un trafic de résine de cannabis ou de CBD présentant un taux de THC (tétrahydrocannabinol) supérieur à 0,3 % », o précisé cette source. Le THC est la molécule aux effets psychoactifs, dont le seuil ne doit pas dépasser 0,3 % en France. Les chefs de mise en examen concernent notamment l'importation, l'acquisition, la détention, le transport, l'emploi et offre ou cession de stupéfiants [...]

www.lefigaro.fr, 26/10/2022.

Questions

- 1. Identifiez les règles applicables aux différents produits issus du cannabis.
- 2. Quelles sont les infractions retenues contre les hommes mis en examen à Aurillac ? Quelles sanctions encourent-ils ? Quelle est la finalité de ces sanctions ?
- 3. Quel caractère de la règle de droit pouvez-vous déduire de l'existence de sanctions ?
- 4. Le régime dérogatoire applicable au cannabis thérapeutique s'oppose-t-il, selon vous, au caractère général de la règle de droit ? Justifiez.

Article 222-37 du code pénal

Le transport, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition ou l'emploi illicites de stupéfiants sont punis de dix ans d'emprisonnement et de 7 500 000 euros d'amende. [...]

III- Notions et vocabulaire juridique => Rechercher la signification des termes ci-dessous

- 1. Fonctions du droit
- 2. Principes généraux d'après la Constitution
- 3. Fondements et principes de la justice Nul ne peut se faire justice lui-même État de droit garanti Ordre public
- 5. Règle de droitFacultativeObligatoireGénéraleAdoptée par des autorités légitimes
- 6. Finalité de la sanction civile
- 7. Finalité de la sanction pénale